

---

---

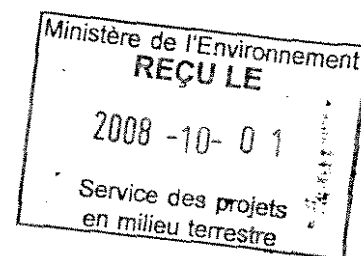
## Deuxième série d'avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

du 17 septembre au 8 octobre 2008

---

### Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction de Laval-Lanaudière-Laurentides	Gilbert Lepage, directeur	29 septembre 2008	1 page
2.	Ministère des Affaires municipales et des régions	Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales	Lucie Tremblay, directrice	17 septembre 2008	1 page
3.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de Laval-Lanaudière-Laurentides	André B. Lemay, directeur général	29 septembre 2008	1 page
4.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel, chef de service	8 octobre 2008	1 page
5.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal- Laval-Lanaudière-Laurentides	Marc Léger, directeur adjoint	2 octobre 2008	2 pages
6.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet, chef de service/ Jean Pierre Lefebvre	25 septembre 2008	4 pages



Sainte-Thérèse, le 29 septembre 2008

Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Train de l'Est (3211-08-009)

Madame,

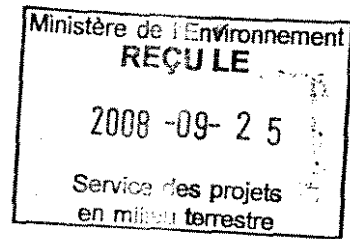
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet ci-dessus identifié, la réponse fournie par l'initiateur du projet relativement au libellé de la section 3.5.10 (p.17) *Patrimoine archéologique et historique*, répond de façon satisfaisante et valable à notre commentaire.

Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Annie Thériault, professionnelle responsable de ce dossier à la Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides au 450 430-0511.

Espérant que le tout sera à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

  
Gilbert Lepage



Montréal, le 17 septembre 2008

Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Train de l'Est de l'AMT – Lien ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne  
et Repentigny/Charlemagne**

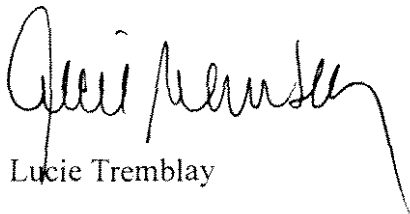
Madame,

La Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales de notre ministère a pris connaissance du document contenant les réponses à la deuxième série de questions et commentaires formulés par les différents ministères dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité ci-dessus.

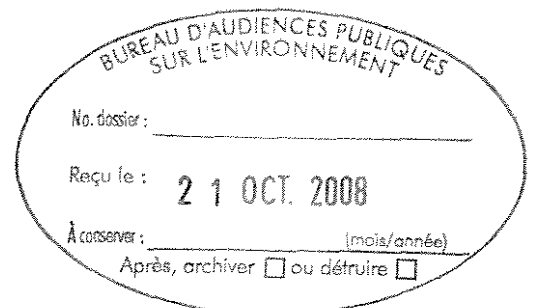
Nous tenons à vous informer qu'à la lecture de ce document, le ministère des Affaires municipales et des Régions n'a aucun commentaire à formuler.

Veuillez recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

La directrice,



Lucie Tremblay



Montréal, le 29 septembre 2008

Madame Marie-Claude Théberge  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet du Train de l'Est- Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et  
Repentigny, réponses à la deuxième série de questions et  
commentaires, étude de recevabilité**  
V/Réf. : 3211-08-009

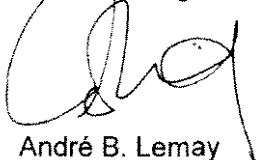
Madame,

La présente est pour vous faire part de nos commentaires concernant les aspects fauniques traités dans le document daté du 29 août 2008 du projet de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) : « Projet du train de l'Est, Étude d'impact sur l'environnement, Complément de réponses aux questions et commentaires formulés dans le cadre de l'analyse de recevabilité ».

Les réponses aux questions complémentaires nous semblent satisfaisantes dans l'ensemble. Toutefois, le projet de compensation projeté par l'AMT pour la perte d'une superficie de milieu humide de 1,9 ha au site de la gare de Terrebonne, ne correspond pas à nos demandes antérieures, ni à nos objectifs de conservation. Nous demandons plutôt que la compensation se fasse sous forme de conservation de milieux humides déjà existants, tel le Grand Marécage. Ceci devra se faire par l'acquisition ou la conclusion d'entente de conservation à long terme, sans s'y limiter.

En souhaitant le tout à votre entière satisfaction, recevez, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



André B. Lemay

## Note

DESTINATAIRE : M<sup>me</sup> Marie-Claudé Théberge, chef de service  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 8 octobre 2008

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet « Train de l'Est — Lien  
ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne et Repentigny »  
Volet : milieux humides**

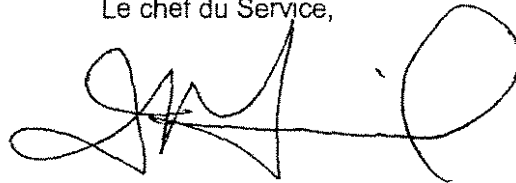
N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 490685; V/R : 3211-08-009; N/R : 5145-04-18

La présente fait suite à votre demande de commentaires datée du 27 août 2008 sur le document de réponses aux questions et commentaires formulés dans le cadre de l'analyse de recevabilité du projet de train de l'Est.

Les éléments de réponse apportés par le promoteur à la première partie de la question QC-8 par rapport à la caractérisation des milieux humides sont incomplets. Le promoteur s'est limité à caractériser la partie touchée directement par la voie ferrée. Une caractérisation de milieu humide se réalise sur l'ensemble du complexe de milieux humides. L'étude de Génivar (2006b) apporte une partie des réponses en ce qui concerne la partie centrale-sud du Grand marécage (MH1), mais l'étude reste toujours incomplète en regard de la partie à l'ouest de la rue des Peupliers à Terrebonne, soit à l'extrême est du MH1 et pour les autres milieux humides du secteur à l'étude. Nous insistons en particulier sur la caractérisation du Grand marécage et sur celui de la gare de Terrebonne.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Falardeau au numéro suivant 418 521-3907, au poste 4448.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se

Service des écosystèmes et de la biodiversité  
Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169  
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

## NOTE

**DESTINATAIRE :** Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

**DATE :** 2 octobre 2008

**OBJET :** Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche,  
Terrebonne et Repentigny – Commentaire sur les réponses  
aux questions dans le cadre de l'analyse de recevabilité –  
N/REF. : 3211-08-009

Madame,

La présente est pour vous faire part de nos commentaires concernant les aspects traités dans les documents réponses du projet de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) : le premier « Réponses aux questions et commentaires formulés dans le cadre de l'analyse de recevabilité » daté d'août 2008 et le second « Complément de réponses aux questions et commentaires formulés dans le cadre de l'analyse de recevabilité » daté du 29 août 2008.

Dans l'ensemble les réponses aux questions sont satisfaisantes. Toutefois certains points devraient être précisés :

**Réponse à la question 8 (document d'août) :**

La délimitation des différents bassins versants n'a pas été effectuée et l'importance accordée aux différents milieux humides n'a pas été précisée dans le tableau de caractérisation.

**Réponse à la question 18 (document d'août) :**

La modification du fossé sur le lot 2 103 022 devrait être détaillée et l'absence d'impact sur la modification de l'écoulement du drainage devrait être démontré.

**Première réponse (document du 29 août) :**

Nous souhaitons réitérer notre demande de consultation à l'égard de l'élaboration des mesures de compensation. Ces dernières devront prioritairement se faire par l'acquisition de terrains d'intérêt qui devront être convertis en servitudes réelles de conservation à perpétuité ou autres projets de conservation d'intérêt. Dans ce sens, l'acquisition de terre en friches dans le but de les reboiser afin de créer des habitats pour la faune aviaire ne nous semble pas satisfaisant.

.. 2

Bureau de Lanaudière

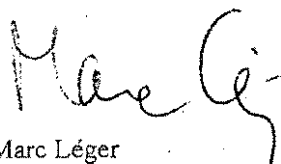
100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355  
Télécopieur : (450) 654-6131

Troisième réponse (document du 29 août) :

Enfin, nous attendons avec intérêt l'étude hydrologique et hydraulique sur le drainage de la tête du ruisseau de feu.

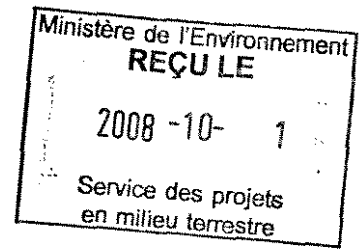
Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marc Léger". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping tail on the final letter.

Marc Léger  
Directeur adjoint

ML/CL/MT





**NOTE**

**DESTINATAIRE :** Madame Marie-Claude Théberge, chef de service  
Service des projets en milieu terrestre

**DATE :** Le 30 septembre 2008

**OBJET :** Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche,  
Terrebonne et Repentigny : Agence métropolitaine de  
transport  
V/Réf. : 3211-08-009  
N/Réf. : DPQA 667

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint le rapport d'expertise de l'ingénieur Jean Pierre Lefebvre concernant le projet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Lefebvre.

Nous avons attribué un numéro de dossier « DPQA », je vous prierais d'y référer dans toute correspondance relative à ce dossier afin de faciliter notre gestion.

Le directeur,

Michel Goulet

MG/sv

p. j.



## EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Monsieur Michel Goulet  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Jean Pierre Lefebvre, ing.

DATE : Le 25 septembre 2008

OBJET : **Avis sur la pertinence des réponses reçues de l'initiateur  
pour le projet du Train de l'Est**

V/Réf. : 3211-08-009

N/Réf. : DPQA 667

---

## COMMANDE REÇUE

Le présent rapport est notre réponse à la requête du 27 août dernier de M<sup>me</sup> Marie-Claude Thérberge, chef du Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales. Celle-ci nous demandait de commenter, ✕ les réponses obtenues à la suite de la demande de renseignements adressée à l'initiateur par notre organisation sur le volet climat sonore.

## RAPPEL DES FAITS

Une nouvelle voie ferrée de 14,5 km sera ajoutée à une ligne existante ainsi que 11 nouvelles gares sur le parcours menant au centre-ville de Montréal. Quelques ouvrages d'art seront aussi construits dont ceux pour permettre l'insertion du tracé ferroviaire dans la partie centrale de l'autoroute 640. L'impact attribuable au bruit est uniquement le long du prolongement du chemin de fer. Les sites des quatre nouvelles gares font l'objet d'une évaluation du bruit qui y sera généré pour les conditions d'exploitation les plus critiques.

...2

À l'étape de la détermination de la recevabilité du projet, nous avons souhaité que « *L'attention particulière* » dont doit faire l'objet les travaux de construction devrait être plus amplement décrite afin que l'adjudicataire ait une connaissance exacte des interventions normalement attendues, particulièrement advenant un débordement de l'horaire de travail. Nous avons également souligné la confusion pouvant occasionner l'utilisation de l'indicateur «  $L_{10\%}$  », couramment employé par le MTQ, pour le suivi sonore du bruit des chantiers routiers.

Seules les réponses obtenues en rapport avec la question du bruit font ci-après l'objet de nos commentaires.

## ANALYSE DES RÉPONSES

- **L'identification de la mesure d'atténuation retenue entre les gares Repentigny et Charlemagne, compte tenu de la proximité du milieu bâti (QC 22)**

L'initiateur confirme que la limitation de la vitesse à 58 km/h constitue la mesure retenue. Ainsi, le climat sonore prévu au voisinage du nouveau tracé doit être d'un niveau sonore moindre que sur d'autres lignes ferroviaires dû à des rails soudés pour cette infrastructure.

- **Les précisions relativement aux types d'interventions destinées à limiter l'impact du bruit, particulièrement lorsque des travaux ont lieu en dehors des heures normales, et la concordance souhaitée en zone sensible entre l'application du seuil maximum «  $L_{eh,1h}$  du MDDEP, comparativement à l'indicateur  $L_{10}$  employé par le MTQ pour la surveillance de ses chantiers routiers » (QC 31)**

L'initiateur ajoute à son projet l'engagement suivant :

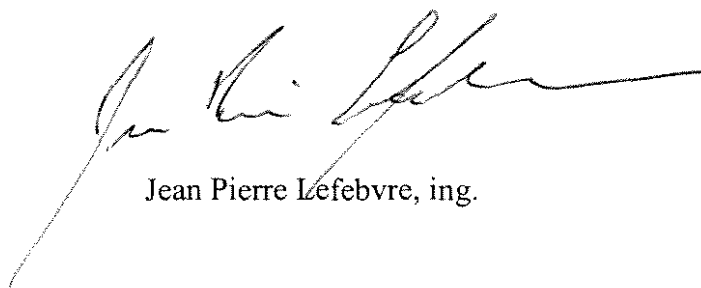
- *Des raisons techniques ainsi que l'absolue nécessité* sont les seules situations qui feront en sorte qu'il pourrait y avoir débordement de l'horaire normal de travail.
- Le promoteur s'impose de *démontrer qu'il a pris toutes les mesures raisonnables d'atténuation sonore afin de limiter le plus possible les dépassements.*
- *Les objectifs fixés par le MDDEP devront prévaloir lors de la phase des travaux de construction.*

Enfin, une série d'objectifs précis, au regard des seuils sonores maximums, sont décrits et un programme de suivi du bruit sera exigé de l'adjudicataire.

Les règlements municipaux (limite du bruit) des trois municipalités traversées par le tracé ferroviaire sont repris en spécifiant qu'ils devront être respectés par l'adjudicataire.

### **CONCLUSION**

Nous concluons que ces réponses sont satisfaisantes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Pierre Lefebvre', written in a cursive style.

Jean Pierre Lefebvre, ing.

JPL/sv